

Le transfert du baraquement de la Cité du Château d'eau pourrait donc être envisagé.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis favorable des Commissions des Finances et des Bureaux réunies en séance commune le 20 mars 1962

Décide

1/ - que le transfert du baraquement existant actuellement place du Château d'eau et sa réinstallation sur les terrains municipaux de Guignielle seront effectués dès que possible.

2/ - que la dépense en résultant, évaluée à 10.000.000 sera inscrite au budget supplémentaire de l'exercice 1962 au chapitre XXVII.

Approuvé à l'unanimité

20 - Cession de Stand aux galeries Commerciales (M^e Brunseau).

3-3-1962
024

Madame Constant concessionnaire du stand n° 4 des Galeries Commerciales "Au Cornet d'Amour" vient de me faire connaître son intention de cesser son activité.

Mme V^{ie} Denichou sollicite l'autorisation de succéder à M^{me} Constant pour l'exploitation d'un commerce identique : glaces, confiserie, biscuits.

Le Conseil Municipal

Vu la lettre de M^{me} Constant en date du 22 février 1962

Vu la lettre de M^{me} V^{ie} Denichou en date du 23 février 1962

Vu l'avis de la Commission des Finances

Décide

d'autoriser M^{me} Denichou à Châteauneuf-s-Charente, à prendre la succession de M^{me} Constant pour l'exploitation du stand n° 4 des Galeries Commerciales sous la réserve d'y exercer le même commerce et aux mêmes conditions.

que la cession prendra effet pour la période restant à couvrir au contrat initial et compter du 1^{er} janvier 1962.

d'autoriser M. le Maire à signer le contrat devant intervenir.

21 - Loyer des baraquements de Guignielle (M^e Brunseau)

025

Le Conseil Municipal

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les loyers des